

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 JANVIER 2007

Présents : M. PIGNARD, M. BURNICHON, Mme DUBURE, Mme TOINON, M. LIEVRE, Mme CHAMBEFORT, M. CLAUSEL, Mme JACQUEMET, Mme JACQ, M. PICARD, (adjoint(es), M. BOUCHE, M. CORSANT, Mme DUMONT, M. GEERNAERT, Mme PELOSSE, Mme LAURENT, Mme DUBOIS, M. LIVET (à partir de la question n° 17), Mme ALLIX, Mme FEDRY, Mme LUTZ, M. CHARRIN, M. LAUMAIN, Mme DUTREIVE, M. DURIEU, M. GEAY, M. RONZIERE, M. GUENICHON, Mme BENLIAN, M. BARRY.
M. PIN, Trésorier Principal.

Absents : M. PERRUT (pouvoir à M. PIGNARD), M. DUCRAY (pouvoir à M. CORSANT), Mme MERMET, Mme MORAT (pouvoir à M. BURNICHON), M. LIVET (jusqu'à la question n° 16, pouvoir à Mme LAURENT), M. JEAN (pouvoir à Mme DUMONT), M. MINOT (pouvoir à Mme DUTREIVE), Mme LORIN (pouvoir à M. RONZIERE), M. LEBAIL (pouvoir à Mme BENLIAN), Mme CORDIER-BACHELET (pouvoir à M. GUENICHON),

Secrétaire de séance : Mme LUTZ

Avant de procéder à l'examen de l'ordre du jour, M. le Maire renouvelle ses vœux de bonne et heureuse année à l'ensemble des conseillers municipaux ainsi qu'à la population caladoise.

M. le Maire informe le Conseil municipal que M. le Procureur a classé sans suite la plainte concernant le sinistre « Gymnase du Garet », faute de résultats probants dans la recherche de ou des coupables.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2006.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 décembre 2006 est adopté à l'unanimité.

2 – VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR LA SUBVENTION ALLOUEE A L'ASSOCIATION CALADOISE DE GARDE D'ENFANTS EN « CRECHE COLLECTIVE L'ILE AUX ENFANTS ».

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 2 abstentions (Mme BENLIAN),

- décide le versement à « l'association caladoise de garde d'enfants en crèche collective L'Ile aux Enfants » d'un acompte d'un montant de 75 000 € sur la subvention inscrite au chapitre 65 du budget de l'exercice 2007.

Il est à noter l'intervention suivante :

Mme BENLIAN précise que son groupe s'abstiendra sur l'ensemble des dossiers concernant le versement d'acomptes puisque la position définitive du groupe communiste concernant le budget 2007 s'effectuera au moment du vote du budget, fin mars. De la même façon, son groupe s'abstiendra sur le rapport 18 concernant le contrat pluriannuel avec le Conseil Général.

En ce qui concerne l'acompte versé à l'association Courte Echelle, son groupe votera contre dans la mesure où il y a encore des questions en suspens concernant le mode de fonctionnement de cette association.

3 – VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR LA SUBVENTION ALLOUEE A L'ASSOCIATION CALADOISE DE GARDE D'ENFANTS EN « CRECHE FAMILIALE LES PETITS LURONS ».

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 2 abstentions (Mme BENLIAN),

- décide le versement à « l'association caladoise de garde d'enfants en crèche familiale Les Petits Lurons » d'un acompte d'un montant de 75 000 € sur la subvention inscrite au chapitre 65 du budget de l'exercice 2007.

4 – VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR LA SUBVENTION ALLOUEE AU CENTRE CULTUREL DE VILLEFRANCHE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 2 abstentions (Mme BENLIAN),

- décide le versement au Centre Culturel de Villefranche d'un acompte d'un montant de 185 000 € sur la subvention qui sera inscrite au chapitre 65 du budget de l'exercice 2007.

5 – VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR LA SUBVENTION ALLOUEE A L'ASSOCIATION DES CONCERTS DE L'AUDITORIUM.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 2 abstentions (Mme BENLIAN), M. CHARRIN ne prenant part ni au débat, ni au vote,

- décide le versement à l'Association des Concerts de l'Auditorium d'un acompte d'un montant de 30 000 € sur la subvention qui sera inscrite au chapitre 65 du budget de l'exercice 2007.

6 - AVANCE SUR SUBVENTION A DES CLUBS SPORTIFS.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 2 abstentions (Mme BENLIAN), M. GUENICHON ne prenant part ni au débat, ni au vote concernant le versement d'un acompte au Cercle sportif de Villefranche,

- décide le versement des avances sur subventions aux clubs sportifs suivants :

Football club de Villefranche.....	115 000 €
Hand Ball Club de Villefranche.....	150 000 €
Cercle Sportif de Villefranche.....	100 000 €
Volley Ball Villefranche Beaujolais.....	65 000 €
Basket Club de Villefranche.....	10 000 €
Natation du District de Villefranche.....	10 000 €
Vélo Club Caladois.....	5 000 €
Club bouliste de Villefranche.....	10 000 €
Handisport.....	5 000 €
Entente Athlétique de Villefranche.....	10 000 €
Aviron Union Nautique.....	5 000 €

7 – REVALORISATION DES TARIFS D'OCCUPATION DU CENTRE DE LOISIRS MARC JULIEN.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- donne un avis favorable à la revalorisation des tarifs d'occupation du Centre de Loisirs Marc Julien à Pommiers applicables à partir du 1^{er} février 2007.

Indemnité d'occupation	Tarifs actuels	Tarifs proposés pour 2007
A – pour les salles d'activités		
- avec salle de restaurant et chauffage (uniquement pour les écoles communautaires et hors Villefranche)	57,00 €	58,00 €
- avec salle de restaurant sans chauffage (uniquement pour les écoles communautaires et hors Villefranche)	48,50 €	49,50 €
- sans salle de restaurant avec chauffage	48,50 €	49,50 €
- sans salle de restaurant sans chauffage	23,00 €	23,50 €
B – parc seul avec sanitaires	19,00 €	19,50 €
C – parc et grande salle (hors vacances scolaires)	104,00 €	106,00 €

et mercredi)		
--------------	--	--

8 - REVALORISATION DES TARIFS D'OCCUPATION DU CENTRE DE LOISIRS DE BORDELAN POUR LES ECOLES NON MUNICIPALES.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve les propositions de tarifs d'occupation du Centre de Loisirs de Bordelan pour les écoles non municipales, applicables à compter du 1^{er} février 2007.

9 -INDEMNITE DE LOGEMENTS INSTITUTEURS – FIXATION DES TAUX POUR L'ANNEE 2006.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide d'appliquer les dotations suivantes :
- **173,17 euros** par mois pour les instituteurs célibataires, veufs ou divorcés sans enfant à charge ;
- **216,46 euros** par mois pour les instituteurs mariés, avec ou sans enfant à charge et les instituteurs célibataires, veufs ou divorcés avec enfants à charge.

10 – TAUX DES HEURES D'ETUDES SURVEILLEES

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve les tarifs horaires proposés.

11 – VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR LA SUBVENTION ALLOUEE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 2 abstentions (Mme BENLIAN),

- décide de verser un acompte de 80 000 € au Centre Communal d'Action Sociale.

12 – VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR LA SUBVENTION ALLOUEE A L'ASSOCIATION L'ACCUEIL.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 2 abstentions (Mme BENLIAN), M. GEERNAERT ne prenant part ni au débat, ni au vote,

- décide le versement à l'Association l'Accueil d'un acompte d'un montant de 30 000 € sur la subvention qui sera inscrite au chapitre 65 du budget de l'exercice 2007.

13 - VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR LA SUBVENTION ALLOUEE A L'ASSOCIATION COURTE ECHELLE.

Le Conseil municipal, après délibération par 35 voix pour et 2 voix contre (Mme BENLIAN),

- décide le versement à l'Association Courte Echelle d'un acompte d'un montant de 10 000 € sur la subvention inscrite au chapitre 65 du budget de l'exercice 2007.

Il est à noter les interventions suivantes :

Mme JACQ indique qu'une réunion a eu lieu dernièrement avec le bureau de l'Association et la Caisse d'Allocations Familiales, et au vu des renseignements fournis par l'association, la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales ont décidé de poursuivre le financement de l'Association Courte Echelle.

M. LE MAIRE précise, que tant la Ville de Villefranche que la Caisse d'Allocations Familiales ont déclaré qu'elles ne se substitueraient en aucun cas à l'association pour payer les éventuelles indemnités décidées par le Conseil des Prud'hommes. Si cela devait arriver, le fonctionnement du Centre Aéré Marc Julien serait réexaminé, la gestion pouvant être assurée soit par une autre association, soit par le service municipal Jeunesse.

14 - VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR LA SUBVENTION ALLOUEE A L'ATELIER DE LA PLUME AU MIROIR.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 2 abstentions (Mme BENLIAN),

- décide le versement à l'Association « Atelier de la Plume au Miroir » d'un acompte d'un montant de 15 000 € sur la subvention inscrite au chapitre 65 du budget de l'exercice 2007.

15 - REVALORISATION DES TARIFS DU SERVICE COMMUNAL D'HYGIENE ET DE SANTE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve les tarifs proposés applicables au 1^{er} février 2007 :

PRESTATION	TARIF ACTUEL	TARIF 2007
Forfait déplacement	10,50 €	12,00 €
<u>DESINSECTISATION</u>		
Traitement au gel	/	0,55 € le mètre linéaire
Traitement par pulvérisation	0,50 € le mètre carré	0,55 € le mètre carré
Traitement au volume	0,50 € le mètre cube	0,55 € le mètre cube
Guêpes (accessibilité exigée à hauteur d'homme)	/	10,00 € le traitement

<u>DESINFECTION</u>		
Désinfection obligatoire demandée par un médecin ou les services de secours	gratuite	gratuite
Traitement au volume	0,50 € le mètre cube	0,55 € le mètre cube
<u>DERATISATION</u>		
Le poste d'appât	1,50 €	1,65 €
Le contrôle	3,00 €	3,30 €
Dératisation maison d'arrêt - Forfait annuel (Facturation des postes d'appât à part)	80,00 €	150,00 €

**16 – PAN COUPE, ANGLE RUE DE STALINGRAD ET RUE DES JARDINIERS :
DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC ET CESSIION A LA SCI
« LE PATIO DES 4 SAISONS ».**

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve le déclassement de l'emprise représentant une superficie d'environ 60 m², située rue de Stalingrad et rue des Jardiniers correspondant à une réduction du pan coupé à l'angle des rues précitées ;
- autorise la cession à titre gratuit par la Ville au profit de la SCI « le Patio des 4 saisons » *ou toute société qui pourrait se substituer* – l'avis des services fiscaux ayant été recueilli - ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant qui sera établi par Maître BRONNERT, notaire à Lyon, aux frais de l'acquéreur.

17 – BUDGET 2007 – ANTICIPATION DE CREDITS D'INVESTISSEMENT

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 11 abstentions (Mme DUTREIVE, M. DURIEU, M. GEAY, M. RONZIERE, M. GUENICHON, Mme BENLIAN, M. BARRY).

- autorise l'engagement par anticipation, sur le budget 2007, de crédits d'investissement représentant un montant total de 2 265 000 € TTC, à savoir :

- **Centre Ville** :
 - versement d'un acompte de 500 000 € à la SAMDIV.
 - inscription d'un montant de 100 000 € pour les fouilles archéologiques.
- **Opération « Aménagement de l'espace public Boiron/Rousset »** : inscription d'une anticipation de crédits de 200 000 €.
- **Mise en lumière du marché couvert et du collège Jean Moulin** : inscription du solde, soit 50 000 €.

- **Pôle culturel L'Atelier et Extension de la Médiathèque** : inscription d'une somme de 400 000 € pour couvrir les dépenses correspondant au solde des travaux de l'Atelier et au début des travaux de la Médiathèque.
- **Boulodrome de pétanque** : inscription par anticipation d'une somme de 400 000 €.
- **Ecole Dumontet** : inscription de la totalité des crédits, soit 175 000 €.
- **Eglise St Pierre** : fin des travaux de toiture, première tranche de rénovation intérieure inscription par anticipation d'une somme de 100 000 €.
- **Parc Vermorel** : installation d'un sanitaire automatisé, d'un système de contrôle des accès et de jeux pour enfants : inscription de 170 000 €.
- **Bords de Saône** : remplacement des sanitaires de l'aire de pique-nique par un ensemble automatisé et mise en place de jeux supplémentaires : inscription de 170 000 €.

Il est à noter les interventions suivantes :

M. RONZIERE indique que son groupe s'abstiendra sur des dépenses d'investissement en attendant d'avoir une vision globale du budget 2007. En ce qui concerne le parc Vermorel, il souhaiterait savoir si le groupe de travail prévu va se réunir.

M. LE MAIRE répond que ce groupe, présidé par Mme TOINON, adjointe à la Culture, devra se réunir en 2007, prochainement, mais qu'il n'est pas prévu d'inscrire d'autres financements que ceux évoqués dans cette délibération.

Mme TOINON précise, que pour l'organisation de réceptions au rez-de-chaussée de la maison principale, il y aura un minimum de travaux à effectuer pour obtenir une mise aux normes techniques et de sécurité des locaux.

M. LE MAIRE indique que le groupe de travail pourra, s'il le souhaite, faire des propositions d'occupation à caractère plus social dans les bâtiments annexes tels que la Villa Suzanne, par exemple, pour la Petite Enfance.

M. GUENICHON indique que son groupe s'abstiendra également en attendant d'avoir une vision plus globale du budget 2007.

18 – CONTRAT PLURI-ANNUEL VILLE/DEPARTEMENT DU RHONE : AVENANT N°3 – ENGAGEMENT DES OPERATIONS 2007.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 2 abstentions (Mme BENLIAN),

- sollicite du Département la prise en compte par voie d'avenant n° 3 des modifications proposées ;
- décide d'engager les opérations proposées prévues au titre de l'année 2007 ;
- sollicite du Département l'attribution des subventions correspondantes.

19 – DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE FRAIS SUR TAXES D'URBANISME – SOCIETE FOCH INVESTISSEMENTS ET HOME PATRIMOINE

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide de rejeter cette demande de remise gracieuse des pénalités de retard pour la taxe locale d'équipement du permis de construire n° PC 2640300021.

20 – DECISION MODIFICATIVE N° 7 DE 2006 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve la décision modificative n° 7 de 2006 du Budget Principal.

21 – DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE 2006 – BUDGET PARKING BOIRON

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve la décision modificative n° 3 de 2006 du Budget Parking Boiron.

22 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2006 – BUDGET ANNEXE PARKING CHASSET.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve la décision modificative n° 2 de 2006 du Budget annexe Parking Chasset.

23 – MODALITES D'APPLICATION DES AMORTISSEMENTS – BUDGET ANNEXE PARKING BOIRON ET BUDGET ANNEXE PARKING CHASSET.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide d'appliquer les durées d'amortissement suivantes :

a) immobilisations incorporelles :

- ☐ frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion : 5 ans ;
- ☐ logiciels, concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires : 2 ans ;
- ☐ autres immobilisations incorporelles : 5 ans.

b) immobilisations corporelles :

- ☐ bâtiments durables : 50 ans ;
- ☐ bâtiments légers, abris : 12 ans ;
- ☐ agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques : 17 ans ;
- ☐ mobilier de bureau : 12 ans ;
- ☐ appareil de laboratoires, matériel de bureau (sauf

informatique), outillages :	8 ans ;
☐ matériel informatique :	5 ans ;
☐ engins de travaux publics, véhicules :	8 ans ;
☐ coffre-fort :	20 ans ;
☐ matériels classiques :	8 ans.

24 – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2007 – REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide de fixer la rémunération des agents recenseurs à 4 € brut par logement.

La dépense correspondante sera prélevée sur le chapitre globalisé 012 du budget de l'exercice 2007 et le versement de la dotation de l'INSEE, d'un montant forfaitaire de 5 115 € fera l'objet d'un titre de recette.

25 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve les modifications proposées du tableau des emplois.

26 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : EMPLACEMENT DE GARAGE PARKING 620 RUE DE THIZY – BAIL DE DROIT COMMUN AVEC MME GUILHOT HUGUETTE.

Le Conseil municipal prend acte que M. BURNICHON a signé avec Madame GUILHOT Huguette un bail de droit commun aux principales conditions suivantes :

- indemnité d'occupation trimestrielle d'avance de 150 €
- prise d'effet : 1^{er} janvier 2007
- charges et taxes mises à la charge du locataire par la loi
- engagement pour 1 an renouvelable par tacite reconduction
- caution de 150 € pour le loyer
- caution de 36 € pour le dispositif d'accès bip

27 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : AVENANT AU BAIL COMMERCIAL DU 1^{ER} JANVIER 1993 – BOULANGERIE 91 RUE NATIONALE ET 24-26 RUE PASTEUR.

Le Conseil municipal prend acte que M. BURNICHON a signé avec Monsieur CHETAUD Jacky et son épouse Madame Sylviane BONNAMOUR, un avenant au bail établi pour la période du 19 septembre 2006 au 31 décembre 2010 stipulant :

- que Monsieur CHETAUD Jacky et son épouse Madame Sylviane BONNAMOUR deviennent preneur en lieu et place de la société EURL FAVRE
- prise d'effet : 19 septembre 2006
- loyer annuel de 9 486, 04 €

- charges et taxes mises à la charge du locataire par la loi
- révision triennale en fonction de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction.

28 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : DECISION DU MAIRE DU 5 DECEMBRE 2006 PORTANT REMBOURSEMENT ANTICIPE PARTIEL DE L'EMPRUNT DE LA CAISSE D'EPARGNE N° 7050708 DE 1 000 000 € (BUDGET PRINCIPAL).

Le Conseil municipal prend acte que M. le Maire a procédé au remboursement anticipé de l'emprunt n° 7050708 de la Caisse d'Epargne partiellement, à hauteur de 500 000 €, puisque ce prêt relais souscrit portait sur l'acquisition de l'ensemble immobilier sis 84, rue Impasse Curie et que la C.A.V.I.L a versé à la Ville, ce même montant qui correspond à sa participation financière pour l'année 2006 dans le projet.

Vu la Secrétaire de séance,

Vu le Maire,

S. LUTZ

J. J. PIGNARD